



Docteur Roger BADET
Docteur Jean-Christophe DURAND
Docteur Philippe CHARRET

Madame, Monsieur,

Vous allez être opérée d'une prothèse articulaire ce qui nécessite de prendre des précautions et notamment de faire vérifier :

- **votre état dentaire** auprès de votre dentiste,
- **l'absence d'infection urinaire** : examen cytot bactériologique urinaire en laboratoire d'analyses médicales.

Ces précautions sont à prendre pour limiter le plus possible le risque d'infection lors de votre intervention ou dans les suites de celle-ci.

Nous vous laissons donc le soin :

- de contacter votre dentiste
- de montrer les résultats de votre analyse d'urine à votre médecin traitant environ 10 jours avant votre intervention afin que soit mis en place un traitement adapté si nécessaire.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous remercie de votre compréhension.

Bien cordialement à vous.